



Centre des approvisionnements
Services du matériel et des acquisitions
200 rue Kent, Poste 9W088
Ottawa, Ontario
K1A 0E6

Le 16 février 2017

Sujet : Avis d'Appel d'Offre: FP802-160421

Titre : Dragage d'entretien par équipement terrestres

Lieu des travaux: Gaspésie, Québec

Pêches et Océans Canada

Date de clôture :	Mardi le 21 février 2017
Heure de fermeture des soumissions :	14 h 00 (HNE)
Numéro de l'appel d'offres :	FP802-160421

ADDENDA: No. 2

Suite à l'invitation à soumissionner susmentionnée et précédemment publié sur le site électronique d'appels d'offres du gouvernement du Canada (SEAOG), AchatsetVentes.gc.ca, Addenda (#2) est publié ici-bas.

**** S'IL VOUS PLAÎT NOTER LES CHANGEMENTS SUIVANTS À CET APPEL D'OFFRES ****

1. S'il vous plaît supprimer :

Dans le document "*FP802-160421_Dragage d'entretien par équipement terrestre, Gaspésie, QC - Tableau des prix*", page 5 de 5, L'Anse-À-Beaufils, Gaspésie, poste 1.2.8 Enlèvement des débris ou encombrement :

Quantité totale estimative d'heure : 1000

S'il vous plaît insérer:

Dans le document "*FP802-160421_Dragage d'entretien par équipement terrestre, Gaspésie, QC - Tableau des prix*", page 5 de 5, L'Anse-À-Beaufils, Gaspésie, poste 1.2.8 Enlèvement des débris ou encombrement :

Quantité totale estimative d'heure : 10



2. **S'il vous plaît insérer :**

Le document “*FP802-160421_Dragage d'entretien par équipement terrestre, Gaspésie, QC - Tableau des prix - révisé*” (5 pages)

Ce document consiste de la version corrigé du tableau des prix.

QUESTIONS et RÉPONSES

Question 05 d'un soumissionnaire:

Le contrat s'effectuera durant la période de dégel au Québec, limitant donc les transports à 113 000 lbs maximum (une machine typique pour ce type de travail pèse 240 000 lbs). Étant donné le cours échancier, la disponibilité de la machinerie et les restrictions sur le poids pour le transport, le contrat est pratiquement techniquement impossible à réaliser. Serait-il possible d'allonger la période de soumission de 2-3 semaines ? Et de reporter la période de travaux après le 29 mai, soit après la période de dégel et donc des restrictions de transport ?

Réponse 05 du MPO:

Il faudra obtenir les permis spéciaux nécessaires ou procéder au transport par modules des équipements nécessaires aux travaux. Il n'y aura pas de prolongement de l'appel d'offres. Il n'y aura pas de report de la période des travaux. Ces travaux s'inscrivent dans le programme d'Initiative d'infrastructure fédérale qui se termine à la fin mars 2017.

Question 06 d'un soumissionnaire:

Quel est l'épaisseur du couvert de glace ?

Réponse 06 du MPO:

Il est de la responsabilité du soumissionnaire intéressé de prendre connaissance des conditions existantes avant de présenter sa soumission.

Question 07 d'un soumissionnaire:

Si nous devons préalablement enlever le couvert de glace, quel en sera le mode de paiement / sous quel item devons-nous le comptabiliser dans le cadre de la soumission ?

Réponse 07 du MPO:

Les travaux de déneigement et de déglacage devront être comptabilisés dans le poste de mesurage organisation du chantier



Question 08 d'un soumissionnaire:

Est-ce que nous sommes obligés d'effectuer les travaux avec une pelle mécanique ?

Réponse 08 du MPO:

Les soumissionnaires intéressés peuvent considérer l'utilisation d'autres équipements en autant que ces équipements peuvent rencontrer la portée montrée à l'article 1.4.7 de la section 01 11 11 du devis.

Question 09 d'un soumissionnaire:

Est-ce que nous pouvons placer l'équipement de dragage sur une barge pour effectuer les travaux (pelle hydraulique avec huile biodégradable) ?

Réponse 09 du MPO:

Oui.

Question 10 d'un soumissionnaire:

Advenant que nous devons utiliser une pelle hydraulique avec des spécifications tel que mentionné dans le devis (et que nous ne pouvons pas la placer sur une barge), nous devons positionner celle-ci sur la rive/quai. Considérant le poids que devra avoir la pelle (minimum 115 tonne sans le boom + stick), est-ce que les quais/rives ont une capacité portante suffisante pour supporter le poids de cet équipement ?

Réponse 10 du MPO:

Il est de la responsabilité du soumissionnaire intéressé de prendre connaissance des conditions existantes avant de présenter sa soumission et de s'assurer que les équipements qui seront utilisés pour les travaux pourront rencontrer les capacités portantes existantes qui se situent entre 10 et 15 Kpa. Les coûts des mesures d'adaptation devront être comptabilisés dans le poste de mesurage Organisation de chantier.

Tous autres termes et conditions de cette exigence demeurent inchangés.



Les soumissionnaires doivent accuser réception du présent addenda en apposant leur signature dans l'espace prévu ci-dessous et en joignant une copie du présent document à leur proposition.

Veillez agréer mes salutations distinguées.

Julie Michelle Tremblay

Agente principale des contrats

Services du matériel et des acquisitions

Julie.Michelle.Tremblay@dfo-mpo.gc.ca

Téléphone 613-998-1614

Télécopieur 613-991-4545

200 rue Kent

Ottawa, ON K1A 0E6

Pêches et Océans Canada

Gouvernement du Canada

ACCUSÉ DE RÉCEPTION

Nom de l'entreprise _____

Signature _____